

2024-058

**MARCHE PUBLIC D'ASSURANCES DU CENTRE INTERCOMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DES VERSANTS D'AIME**

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 décembre, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le deux décembre 2024, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI.

**Présents :**

Mesdames Michèle BARRIOZ, Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMOUSSIN, Sylviane DUCHOSAL, Sylvie FONDARD, Rose PAVIET.  
Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

**Absents :**

Madame Anne Marie CHENAL  
Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes les Versants d'Aime (COVA) et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ont signé une convention constitutive de groupement de commandes pour le renouvellement des contrats d'assurance au 1<sup>er</sup> janvier 2025, conformément au code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019.

La Commission d'appel d'offres du 26 novembre 2024 a attribué le marché public de service d'assurance de la Communauté de Communes des Versants d'Aime et du CIAS :

- Lot N°1 ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS à GROUPAMA RHÔNE ALPES AUVERGNE, 50 rue de St Cyr, 69 251 LYON CEDEX 09 ;
- Lot N°2 ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE GENERALE à SMACL Assurances, sise 141 av. Salvador-Allende, CS 20 000, 79 031 NIORT CEDEX 9 ;
- Lot N°3 ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE à SMACL Assurances, sise 141 av. Salvador-Allende, CS 20 000, 79 031 NIORT CEDEX 9.

Les contrats prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée de 4 ans avec, pour chacune des parties, une faculté de résiliation à l'échéance du 1er janvier de chaque année notifiée par la partie en prenant l'initiative à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de 4 mois.

Les conditions tarifaires sont les suivantes :

- Lot N°1 ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS, prime annuelle de 37 937,10€ TTC/an
- Lot N°2 ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE GENERALE, prime annuelle de 11 664,46€ TTC/an y compris la protection juridique de 1 910,43€ TTC/an, les indemnités contractuelles pour enfants confiés de 1 487,86€ TTC/an et l'atteinte à l'environnement accidentelle ou non de 3 277,30€ TTC/an.
- Lot N°3 ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE, prime annuelle de 26 017,37€ TTC/an y compris le risque préposé en mission de 614,27€ TTC/an, et les marchandises transportées de 177,00€ TTC/an.

Les franchises contractuelles sont les suivantes :

- Lot N°1 ASSURANCES DOMMAGE AUX BIENS :

- 10% du montant des dommages avec un minimum de 5 000€ et un maximum de 50 000€ pour les garanties suivantes : Incendie, évènements climatiques, ruissellement des eaux, coulées de boue, avalanches, vandalisme, émeutes, mouvements populaires et catastrophes naturelles
- Lot N°2 ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE GENERALE
  - Tout sinistre sauf corporel, 750€
- Lot N°3 ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE
  - Garantie conducteur : pas de franchise ;
  - Aucun véhicule de remplacement pour les PL et véhicules spéciaux.

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 7
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 7
- nombre de votes « pour » : 7
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

AUTORISE le Président à notifier le marché d'assurance et en assurer l'exécution.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 10 DECEMBRE 2024

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

Lucien SPIGARELLI

**C.I.A.S.**  
LE CHALET - BP 60  
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

